Usurpation d'adresse

Par Defych

Bonjour
J'ai reçu en avril une mise en demeure concernant un impayé de téléphone portable chez xxxxx. C'est mon adresse mais avec un nom de personne sans doute d'Europe de l'est. J'ai ouvert l'enveloppe et renvoyé le tout à la société de recouvrement en expliquant ne pas connaître cette personne et qu'il y avait erreur d'adresse.
Aujourd'hui, je reçois un dernier avis avant injonction à payer. Impossible de joindre la société de recouvrement. Que dois je faire pour éviter des problèmes qui ne me concernent pas ?
Merci

Par Isadore

Bonjour,

Vous ne devez pas ouvrir le courrier, mais le remettre dans la boîte avec la mention "n'habite pas à l'adresse indiquée".

Aujourd'hui, je reçois un dernier avis avant injonction à payer. Impossible de joindre la société de recouvrement. Que dois je faire pour éviter des problèmes qui ne me concernent pas ?
Voyez la réponse ci-dessus. Arrêtez d'ouvrir des courriers qui ne vous sont pas destinés, c'est un délit.

Il est possible qu'il y ait eu une erreur sur l'adresse sans aucune malveillance.

Par TUT03

Bonjour

vous n'avez pas le droit d'ouvrir un courrier qui ne vous est pas destiné, à l'avenir, vous déposez le courrier dans un bureau de poste SANS L OUVRIR, avec la mention NPAI sur l'enveloppe

ne cherchez pas à communiquer avec les interlocuteurs